

Armée et Marine

L'ESPIONNAGE ALLEMAND DANS L'EST.

par M. G. de Maizière.

Le Gaulois:

La récente arrestation, à Toul, de l'espion Burgard, a de nouveau attiré l'attention du public sur les procédés dont usent les Allemands pour se renseigner, particulièrement dans l'Est, sur l'état de nos forces militaires. Ce Burgard est au secret et, de son affaire, on ne connaît qu'une chose, c'est la valeur technique des renseignements qu'il fournissait. On sait aussi cependant — et ce n'est qu'un côté anecdotique — à quelle singulière méprise donna lieu le début de l'insurrection judiciaire. Quelques jours avant que Burgard fût arrêté, on se rappela avoir vu un prêtre qui se promenait, une carte d'état-major à la main, dans les mêmes parages où l'espion se livrait à ses opérations. C'était Burgard déguisé en prêtre, conclut la police judiciaire; et il ne peut y avoir sur ce point aucun doute, puisque la preuve est faite que ce prêtre eut, aux abords du fort de Lucey, une conversation de plus suspectes avec un sous-officier d'artillerie. Or, la preuve, qui est réellement faite aujourd'hui, grâce à une fort habile enquête menée par notre confrère "L'Est républicain", c'est que le prêtre mystérieux était un prédicateur originaire de Lunéville, qui était venu passer quelques jours chez son ami, M. l'abbé Demange, curé de Lagny, et qui, pour se guider dans les promenades pendant lesquelles il avait l'habitude de préparer ses sermons, avait emprunté à son hôte une carte d'état-major. Comme il s'approchait trop près d'un terrain de la zone militaire qui entoure le fort de Lucey, un sous-officier lui fit une observation dont le prêtre tint aussitôt compte en s'éloignant au plus vite. On a retrouvé l'abbé, le prédicateur, le sous-officier, et la lumière sur cette légende de l'espion déguisé est définitivement faite. Laissons donc la côte fantaisiste de l'affaire pour nous occuper de questions plus sérieuses.

Il fut un temps où les officiers allemands des garnisons de la Lorraine annexée, de Metz, particulièrement, passaient tous les samedis soirs la frontière pour chercher à Nancy, ville gaie, des distractions dominicales. Nombre d'entre eux avaient à Nancy des liaisons galantes avec les jeunes personnes qui, pendant la semaine, fréquentaient avec une assiduité professionnelle les établissements des militaires s'amusement. Une telle situation alarma l'autorité, qui craignait avec raison que ces dames, de se fissent les curiosités auxiliaires des curiosités étrangères. Il faut dire qu'en ce temps-là, ce qui va vous paraître invraisemblable, il n'y avait pas de commissaire spécial, à la gare de Nancy, chargé de la surveillance des voyageurs suspects. Il fallut des incidents que tous se rappellent — la violente altercation survenue entre des étudiants français et de soi-disant commissaires allemands officiers de réserve — pour que l'on se décidât à établir à Nancy la surveillance nécessaire. On nomma un commissaire spécial, on nomma même trois, un chef et deux adjoints. L'idée était bonne, mais son application fut au début malheureuse, car n'eût-on pas la pensée baroque de mettre au nombre des fonctions des nouveaux magistrats la surveillance des fraudes? De façon que commissaire et adjoints devaient, la plupart du temps, quitter leur poste d'observation à la gare pour aller à travers la campagne vérifier, par exemple, dans les fermes, si le lait mis en vente avait la teneur en beurre réglementaire. Le titulaire eut le bon esprit de se plaindre en haut lieu, et on le déchargea de cette inutile et encombrant fardeau pour le laisser tout aux soins de sa délicate fonction de surveiller les voyageurs étrangers.

Le commissaire spécial actuel de Nancy s'appelle M. Gérard; je n'ai pu le voir à mon dernier passage et je le regrette fort, car j'en avais entendu faire le plus grand éloge par des officiers de l'état-major. Il paraît qu'il a trouvé un moyen aussi simple qu'original de faire reculer l'invasion allemande du samedi. A chaque officier allemand qui lui était à la frontière, c'est-à-dire de Pénis-sur-Moselle, signalé comme se rendant à Nancy, il tenait ce petit discours à son arrivée à la gare: — Pardon, monsieur, voulez-vous être assez aimable pour me donner votre carte? — Pourquoi? demandait l'officier. — Parce que je désire avoir

l'honneur de faire votre connaissance et que j'ai l'intention de me présenter moi-même en vous remettant ma carte. Et il tendait un carton sur lequel le voyageur lisait, avec stupéfaction: "Gérard, commissaire spécial de police."

L'autre était obligé de s'exécuter et, plus souvent, devait avouer: "Un Tel, sous-lieutenant de chasseurs. Un Tel, major d'infanterie, etc., etc."

La carte à peine remise, et les saluts échangés, le voyageur était immédiatement suivi par deux agents qui ne le quittaient pas d'une semelle pendant son séjour dans la ville. Je ne sais si le spirituel stratagème employé par le commissaire a été à lui seul suffisant pour faire renoncer les officiers allemands à leur petite promenade du dimanche, mais toujours est-il que Nancy est absolument débarrassé aujourd'hui de ces touristes spéciaux. Les seuls, très peu nombreux, qui persistent à y venir, se sont cru certainement habiles en prenant des trains omnibus qui leur permettent de descendre à une station précédant Nancy, d'où ils gagnent la ville en tramway ou à bicyclette, ce qui les signale aussitôt à l'attention d'agents dûment avertis. De ce côté donc tout va bien, et il paraît que nous nous soyons décidés, bien que tardivement, à répondre par des mesures de sûreté indispensables au sans-gêne de nos voisins.

Mais il n'en faudrait pas conclure que les Allemands, gens tenaces, se soient résignés à se désintéresser de ce qui se passe dans nos garnisons de l'Est. A l'insidieuse volonte et passagère, ils ont substitué l'espionnage permanent et à demeure. C'est un scandale incroyable et pourtant vrai, sur lequel l'un de nos confrères parisiens a déjà fait une enquête des plus précises, que presque toutes, pour ne pas dire toutes les fermes situées au voisinage de nos forts appartiennent à des Allemands, établis dans le pays sous un nom quel qu'il soit. Pour ne parler que de Nancy, il est de notoriété publique — et je ne crois pas que l'état-major ou M. le commissaire spécial me démentent — que les terrains qui entourent la zone militaire des deux plus grands forts voisins de Nancy sont aux mains des Allemands. Quelle incurie a toléré une si extraordinaire audace de l'ennemi? Je ne sais; mais il faut bien dire que cette incurie-là est impardonnable. Il paraît qu'aujourd'hui il serait assez difficile, légalement, de déposséder les occupants; c'est possible, mais peut-être eût-il été convenable de ne pas laisser "occuper."

Quoi qu'il en soit, Burgard, lui aussi, était un "occupant", l'occupant d'une ferme située à proximité du fort de Lucey, qui est un des ouvrages les plus importants du camp retranché de Toul. Sous couleur d'agriculture, il pouvait à son aise se promener à travers le pays, prendre note sur note, et informer le service d'espionnage allemand des moindres modifications apportées à l'armement du fort. Pour cela, il suffisait d'avoir des yeux et de savoir à peu près écrire. Mais j'avoue que je comprenais mal jusqu'à présent comment un homme d'esprit peu cultivé, de connaissances techniques presque nulles pouvait rendre des services appréciables en complétant une carte que généralement il est incapable même de lire, en recueillant des renseignements dont il est inhabile à apprécier la valeur; car il ne faut pas croire que ces "fermiers" de nos forts soient des officiers déguisés, des praticiens avertis; ce sont le plus souvent des agents extrêmement vulgaires, tels que ce Burgard, qui avait épousé une paysanne et menait une existence de brute vicieuse.

J'ai posé la question à un officier de l'état-major de Nancy et voici ce qu'il m'a répondu. — Vous vous trompez, ces agents évidemment de bas étage peuvent, malgré leur défaut d'instruction, rendre des services précieux, si, ce qui est le cas pour Burgard, on a pris soin par avance de leur indiquer la nature exacte du renseignement qu'on désire, la façon de se le procurer et la manière de le noter.

"Prenez le fort de Lucey, par exemple; il est évident que les cartes allemandes le mentionnent très exactement, ainsi que ses ouvrages annexes, et Burgard n'avait que faire de compléter une carte où figurent toutes les indications topographiques. Les Allemands ont nos cartes comme nous avons les leurs. Mais il y a des éléments qui ne figurent pas sur les cartes et dont la connaissance en temps de guerre aurait une valeur considérable. Vous comprenez bien que l'ennemi, s'il voulait attaquer Lucey, aurait un intérêt de premier ordre à connaître l'emplacement de l'ar-

tillerie du fort et aussi et surtout la situation, à l'intérieur de l'ouvrage, des réserves de munitions. Son tir en serait beaucoup plus efficace pour lui et dangereux pour nous. Or, ces renseignements-là sont ceux que Burgard et les autres fermiers du voisinage peuvent à la longue se procurer, par les facilités que leur donnent leur séjour dans le pays et les rapports mêmes qu'ils peuvent avoir avec les habitants. Le renseignement une fois obtenu, rien n'est plus facile que de le noter sur un croquis ou sur une carte. Il suffit — et ils savent tout le faire — de prendre un alignement, de tracer une droite passant par deux points relevés sur le terrain, une route, un bouquet d'arbres... pour, sachant où se trouve exactement un dépôt de munitions, par exemple, indiquer la direction approximative que le tir ennemi devra prendre pour atteindre ce point, et par suite l'endroit où la batterie ennemie devra s'établir. Quoique a passé par l'école primaire peut faire ce travail. Le renseignement ne sera peut-être pas d'une exactitude rigoureuse, mais son intérêt n'en sera pas moins très appréciable.

Or, c'est à ce jeu que, parait-il, se livrait Burgard, d'après la nature même des indications relevées sur la carte qu'on a trouvée entre ses mains.

G. DE MAIZIERE.

Les migrations de personnes entre la France et l'Etranger

Par M. Edouard Payen.

"L'Economiste français": L'énorme développement des moyens de communication, en facilitant les déplacements, a multiplié les migrations des personnes d'un pays dans l'autre. D'autre part, l'attrait de plus en plus grand des villes sur les habitants des campagnes a provoqué un courant de migration à l'intérieur des pays. Ce double mouvement s'observe en France et la statistique générale de la France s'est efforcée d'en chiffrer l'intensité. Dans le premier volume que cette Administration a consacré au dépouillement des résultats du dernier recensement quinquennal, celui du 5 mars 1911, se trouvent certains renseignements susceptibles d'éclaircir cette question, dont les conséquences politiques et économiques sont très importantes. Nous allons les utiliser au cours de cette étude en prenant à notre compte les réserves très raisonnables que fait l'Administration elle-même au sujet des chiffres obtenus. En ajoutant au nombre d'habitants fourni par un recensement l'excédent des naissances sur les décès survenus dans l'intervalle qui sépare ce recensement du suivant, on obtient un chiffre qui diffère en général de celui qui a fourni le dénombrement direct de la population. La différence entre ces deux chiffres représente une émigration ou une immigration, suivant qu'elle établit un déficit ou une plus-value. Ce procédé ne peut dévoiler que la balance de l'émigration ou de l'immigration. Les compensations (émigration ou immigration) qui s'équilibrent, échappent au calcul. Cependant ces calculs, quelque faibles qu'ils soient, ne sont pas dénués d'intérêt quand on a pu les faire de façon à comparer les chiffres de plusieurs recensements.

La France qui, par l'accroissement naturel de sa population, n'aurait dû compter que 39,354,218 habitants en 1911, en possédait, d'après le dénombrement opéré le 5 mars 1911, 39,602,258, soit un excédent correspondant à une immigration apparente, de 248,040 personnes, qui représente environ 6 pour 1,000 de la population totale. D'après les études faites par la statistique générale de la France, les migrations apparentes entre la France et l'étranger, pour les six recensements de 1881 à 1911, se seraient soldées, deux fois seulement par un léger excédent apparent d'émigration. En 1891, l'excédent d'émigration ressort à 37,529 individus ou 0,40 pour 100 habitants, et, en 1906, à 35,131 ou 0,09 pour 100 habitants. Les quatre autres recensements font ressortir un excédent d'immigration qui est de 170,372 individus ou de 0,45 pour 100 habitants en 1896; de 132,813 individus ou 0,36 pour cent en 1906; de 224,561 ou 0,58 pour cent en 1901 et de 248,040 ou 0,63 pour cent en 1911. Ces chiffres, s'ils ne sont pas précis, correspondent bien en tout cas à la tendance qu'observation même peu attentive laisse deviner. La France avec sa population peu progressive et l'attrait qu'elle offre aux étran-

gers de tout ordre, soit par ses séductions, soit par ses besoins de main-d'œuvre, doit recevoir plus d'étrangers qu'elle n'envoie de ses enfants au dehors; elle doit donc présenter, en général, un assez fort excédent d'immigration.

Le nombre absolu des étrangers, au reste, s'accroît notablement. En 1851 où, pour la première fois, on s'est préoccupé de la nationalité des habitants, on a relevé 380,000 étrangers sur 35,783,000 habitants, soit une proportion de 106 étrangers pour 10,000 habitants. De 1851 à 1891, le nombre des étrangers a presque triple, passant de 380,000 à 1 million environ et la proportion de étrangers, pour 10,000 habitants, s'est élevée de 106 à 266. De 1891 à 1896, le nombre des étrangers a encore crû et est arrivé, en 1896, à un total de 1,130,211 ou 297 étrangers pour 10,000 habitants. Aux recensements de 1896, 1901 et 1906, on n'a plus trouvé que 1,051,907 étrangers ou 273 pour 10,000 habitants, 1,033,871 étrangers ou 265 pour 10,000 habitants et 1,009,415 étrangers ou 257 pour 10,000 habitants. Ces fluctuations ont une explication dans le fait que les naturalisations d'office, par application de la loi du 26 juin, 1889, masquaient le contingent de nouveaux venus. En 1911, on recense 1,132,696 étrangers et la proportion passe à 286 étrangers pour 10,000 habitants, contre 257 cinq ans avant. L'afflux des étrangers est, on voit, devenu plus important, puisque, malgré l'effet de la loi de 1889, leur nombre a augmenté de 123,000 unités de 1906 à 1911, et depuis, le mouvement s'est certainement amplifié encore.

On a, en 1911 compté plus de 40,000 étrangers dans les six départements suivants: Seine, 204,679 étrangers en 1911 au lieu de 153,647 en 1906; Nord, 180,004 au lieu de 191,678; Bouches-du-Rhône, 137,223 au lieu de 123,497; Alpes-Maritimes, 99,233 au lieu de 93,553; Meurthe-et-Moselle, 66,462 au lieu de 41,595; Var, 49,306 au lieu de 47,475.

L'augmentation du nombre des étrangers a été considérable dans le département de la Seine (30 pour cent) et dans Meurthe-et-Moselle (50 pour cent); cette dernière est due au développement des centres minier et métallurgique du bassin de Briey, où la main-d'œuvre étrangère, surtout italienne, est énorme, et où de véritables villes sont nées là où, il y a quinze ans, il n'y avait qu'un village. L'augmentation est relativement moins importante dans les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes et le Var. Il y a diminution dans le département du Nord. Dans dix-sept départements on a recensé de 10,000 à 40,000 étrangers, ce sont: Pas-de-Calais, 26,382 étrangers, Basses-Pyrénées, 21,862, Ardennes, 21,205, Seine-et-Oise, 20,921, Hérault, 20,255, Rhône, 19,968, Pyrénées-Orientales, 13,125, Isère, 13,044, Oise, 11,760, Vosges, 11,656, Aude 11,114, Savoie, 10,860, Territoire de Belfort, 10,778, Corse, 10,704, Haute-Savoie, 10,696, Gironde, 10,188. Dans trente-deux autres départements, le nombre des étrangers est compris entre 1,000 et 10,000. Voici, d'autre part, les départements où la proportion des étrangers par rapport à la population totale est la plus forte ou la plus faible:

Les départements pour lesquels la proportion des étrangers est la plus forte (proportion pour 10,000 habitants), sont: Alpes-Maritimes 2,785, Bouches-du-Rhône 1,704, Var 1,491, Meurthe-et-Moselle 1,777, Belfort (Territoire de) 1,063, Nord 918, Ardennes 665, Pyrénées-Orientales 650, Basses-Pyrénées 504, Seine 492, Doubs et Savoie 438, Hérault 422, Haute-Savoie 419, Corse et Aude 370, Basses-Alpes 356, Oise 286.

Les départements où la proportion est la plus faible (proportion par 10,000 habitants), sont: Morbihan 3, Vendée 4, Finistère et Cantal 5, Creuse et Lozère 6, Deux-Sèvres et Lot 7, Corrèze et Mayenne 8, Indre et Cher 10.

Si l'on met à part la région parisienne, on voit que les étrangers sont particulièrement nombreux dans les régions frontalières où les communications sont faciles avec l'étranger et où la main-d'œuvre trouve un facile emploi en raison de l'activité industrielle, agricole ou commerciale. Ainsi la proportion des étrangers est très élevée sur le littoral méditerranéen (Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône), dans les régions industrielles du Nord et de l'Est (Nord, Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Territoire de Belfort, Doubs), aux deux extrémités de la chaîne des Pyrénées (Pyrénées-Orientales, Basses-Pyrénées). Au contraire, la proportion des étrangers est très faible en Bretagne, en Vendée, dans la majeure partie du Plateau Central. La répartition par nationalité

des étrangers recensés en France n'est pas encore donnée par l'Administration. Nous ne manquons pas de l'étudier avec soin quand on l'aura.

Aux chiffres se rapportant à des excédents apparents d'immigration ou d'émigration entre la France et l'étranger, la statistique générale de la France a ajouté la balance des mouvements migratoires entre chacun des départements, d'une part, les autres départements et l'étranger, d'autre part. D'après les calculs opérés, le nombre des départements qui présentent un excédent d'immigration est beaucoup moins grand que celui des départements où il y a eu excès d'émigration. Cela s'explique par le fait que la majorité des départements français sont des départements agricoles, et que ceux qui renferment de grandes villes ou de grandes industries ne sont pas très nombreux. Vingt-cinq départements seulement auraient reçu, de 1906 à 1911, un excédent d'immigration s'élevant à 629,400 personnes, tandis que soixante-deux autres auraient fourni, dans la même période, un excès d'émigration s'élevant, dans l'ensemble, à 381,360 personnes. Voici quelques détails sur les principaux départements de ces deux catégories. Parmi les départements où on relève un excès d'immigration, la Seine occupe le premier rang, dépassant de beaucoup tous les autres, avec 303,281 immigrés, puisque dans le département qui vient ensuite, celui de Seine-et-Oise, il n'y en a que 77,032. On juge ainsi de l'attraction toujours puissante qu'exerce Paris. Le troisième rang revient au département du Rhône, avec 68,806 immigrés; le quatrième au département des Bouches-du-Rhône (42,984); le cinquième à celui de Meurthe-et-Moselle (38,257); le sixième aux Alpes-Maritimes (19,879); le septième à la Gironde (18,262); le huitième à celui du Nord (12,075), etc.

EDOUARD PAYEN.

AVIS A TOUS CEUX QUI VEULENT APPRENDRE LE FRANÇAIS.

La nouvelle direction de l'Abbeille qui a à cœur la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désirant se perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs ancêtres, de pouvoir le faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent réclament leurs affaires. Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale. Nous commencerons la publication de ces leçons dans notre numéro du 1er Mai prochain. Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publierons en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon. Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE. As the conservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper. The published exercises will be of great help to Louisianians who would wish to gain more accurate understanding of the idioms and grammatical construction of the language of their ancestors, without taxing either their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, there will be published, every day, in the columns of the Bee a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over. We shall begin that publication on the first of May.

In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

- (a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom. (b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue. (c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them. (d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them. (e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other difficulties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

The method is designed: (1) For self-instruction: The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them. (2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

PLUS D'APPETIT ?? Prenez alors un verre de "DUBONNET" Le grand tonique et apéritif français, supérieur au meilleur COCKTAIL Vendu dans tous les hôtels, restaurants et clubs de la Nouvelle-Orléans et aussi par tous les marchands de vin et les épiciers

MAUBERRET ET RIGG OPTICAL AND JEWELRY CO. Le département de l'optique est entre les mains de M. S. Rigg, qui est un optométriste diplômé, ce qui lui permet d'examiner et de diagnostiquer toutes les erreurs de refraction et de vendre des verres qui corrigent ces erreurs. Tous ses verres de première qualité et nos verres sont préparés à la main. Nous vendons également des verres de première qualité et nos prix commencent à \$1.50 la paire. Nous affirmons également les plus grandes maisons de bijouterie des Etats Unis. Tout ce que nous vous demandons c'est de nous donner un ordre d'essai.

MAUBERRET ET RIGG Optical and Jewelry Co., 141 rue Bourbon, en face l'église des Jésuites 17 mars 1914

CENDRES CENDRES A vendre en n'importe quelle quantité. Spécialité de verres complets THOMAS M. JOHNSTON, 1925 RUE ANNUNCIATION Téléphone Jackson 1445 Terrains mis à niveau. Tombeaux à louer

CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER, REIMS (Enfils l'Etoile Comte/Garanti)

PAUL GELPI & FILS AGENTS 277 Rue Decatur Nouvelle-Orléans

BUREAU DE PLACEMENT SYLVAIN VIDALAT 214 EXCHANGE ALLEY Chambres garnies de premier ordre. Prix modérés. OUVERT TOUTE LA NUIT

Nous Sommes protecteurs des arbres fruitiers Contre les fourmis et autres insectes rampants St. Amant & Ross Ecrivez nous ou communiquez par phone 825 RUE BOURBON Phone Hamlock 715 NOUVELLE-ORLEANS

Consulat de France 522 rue Bourbon Les personnes dont les noms suivent sont priées de se présenter à la chancellerie: MM. Brunet, Jean M. Caland, Victor Me Duffour, Pélissier Mme Duffour, Yvonne M. Duffour, Alice M. Fourquette. M. Graff, Jean Gustave Abel M. Jacker, Auguste M. Loison, Thomas M. Labourdette, Laurent M. Lassalle, Jean Bernard M. Medeville, Jean Germain M. Proal, Honoré M. Rocca, Rranni Dominique M. Sainquinet, René Le 27 Mars, 1914.

EN VIGUEUR LE 15 AVRIL EXCURSIONS DU MERCREDI NOUVELLE-ORLEANS AUX VILLEGATILES DE ST. TAMMANY Via: Folsom, Covington, Abita Springs, et points intermédiaires New Orleans Great Northern Railroad

JULES LALERE, IMPORTATEUR d'Espadrilles Françaises Confortables pour les cors et oignons. Excellentes pour le jeu, le bureau et le gymnase. La chaussure la plus durable qui soit fabriquée. 611 Rue Bourbon, Nouvelle-Orléans - Louisiane

MAUBERRET ET RIGG OPTICAL AND JEWELRY CO. Le département de l'optique est entre les mains de M. S. Rigg, qui est un optométriste diplômé, ce qui lui permet d'examiner et de diagnostiquer toutes les erreurs de refraction et de vendre des verres qui corrigent ces erreurs. Tous ses verres de première qualité et nos verres sont préparés à la main. Nous vendons également des verres de première qualité et nos prix commencent à \$1.50 la paire. Nous affirmons également les plus grandes maisons de bijouterie des Etats Unis. Tout ce que nous vous demandons c'est de nous donner un ordre d'essai.

MAUBERRET ET RIGG Optical and Jewelry Co., 141 rue Bourbon, en face l'église des Jésuites 17 mars 1914

CENDRES CENDRES A vendre en n'importe quelle quantité. Spécialité de verres complets THOMAS M. JOHNSTON, 1925 RUE ANNUNCIATION Téléphone Jackson 1445 Terrains mis à niveau. Tombeaux à louer

CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER, REIMS (Enfils l'Etoile Comte/Garanti)

PAUL GELPI & FILS AGENTS 277 Rue Decatur Nouvelle-Orléans

BUREAU DE PLACEMENT SYLVAIN VIDALAT 214 EXCHANGE ALLEY Chambres garnies de premier ordre. Prix modérés. OUVERT TOUTE LA NUIT

